

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-146 du 24 Avril 1996

portant suspension de l'application du
Décret N°96-117 du 02 Avril 1996
portant attribution de prime de quali-
fication aux Officiers des Forces
Armées Béninoises titulaires de diplô-
mes ou Brevets de l'Enseignement mili-
taire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE LETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-052 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18
Mars 1996 ;

VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N°96-117 du 02 Avril 1996 portant attribution de
prime de qualification aux officiers des Forces Armées Armées
Béninoises titulaires de diplômés ou Brevets de l'Enseignement
Militaire ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Est et demeure suspendue l'application du Décret
N°96-117 du 02 Avril 1996 portant attribution de prime de quali-
fication aux Officiers des Forces Armées Béninoises titulaires de
diplômés ou Brevets de l'Enseignement Militaire.

.../...

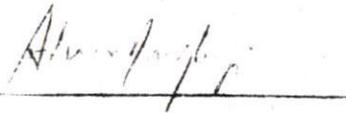
Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 Avril 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions



Maître Adrien HOUNGBEDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,

Le Ministre des Finances,



Ismaël TIDJANI SERPOS



Moïse MENSAH

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PH 4 MJLDH 4 MF 4
AUTRES MINISTÈRES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-